Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260629-S04-CC-60-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2026
Mise ne ligne le 03/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°60/2026
SÉANCE N° 04 DU 29 JUIN 2026

ADMISSIONS EN NON-VALEURS DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 23 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Gwénaël Poisson (à partir de 18 h 25), Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 25), Valérie Melot-Raynal, Damien Richard (à partir de 19 h 09), André Vigouroux (jusqu'à 20 h 14), Christine Nadau (à partir de 18 h 39), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 41), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Antoine Serrière, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih (jusqu'à 19 h 56), Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin-Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel (jusqu'à 19 h 30), Gilles Mézière (jusqu'à 19 h 22), Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis (à partir de 18 h 14), Thomas Brisseau (jusqu'à 19 h 50), Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau (jusqu'à 20 h 00), Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 45), Murielle Mouloudj-Millet, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit.

Étaient représentés
Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Olivier Richefou a donné pouvoir à Marie-Paule Phelippot (à partir de 20 h 41), Patrice Morin a donné pouvoir à Jérôme Lesteven, Guéwen Douesneau a donné pouvoir à Agnès Camarena, Habib Bousbih a donné pouvoir à Laurent Paviot (à partir de 19 h 56), Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Louise Rebeyrolle-Rozel a donné pouvoir à Jérôme Fortin-Stoltz (à partir de 19 h 30), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, Christian Griveau a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 20 h 00), Pierre Besançon a donné pouvoir à Vincent Paillard, Nelly Houssin a donné pouvoir à Murielle Mouloudj-Millet, Sophie Chauvigné a donné pouvoir à Florian Bercault.

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Corinne Gougeon et Fabien Robin ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 30 juin 2026

N° 060 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1,

Considérant que la trésorière principale du Pays-de-Laval n'a pu recouvrer certaines créances,

Qu'elle a sollicité et justifié l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- 442,87 € HT au budget Principal
- 4 884,53 € HT au budget Bâtiments
- 22,73 € HT au budget Déchets
- 24 168,20 € HT au budget eau dont 10 107,11 € HT à réaffecter au budget assainissement
- 432,90 € HT au budget assainissement

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les créances irrécouvrables désignées ci-après sont admises en non-valeur :

- 442,87 € HT au budget Principal
- 4 884,53 € HT au budget Bâtiments
- 22,73 € HT au budget Déchets
- 24 168,20 € HT au budget eau dont 10 107,11 € HT à réaffecter au budget assainissement
- 432,90 € HT au budget assainissement

Article 2
Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont inscrits au budget supplémentaire (BS) 2026 du 29 juin 2026.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Thomas Brisseau).

Le Président,

Signé : Florian Bercault